

Département des Études Juridiques

**DECISION N° 60 DU 16/11/2020
MODIFIANT LA DÉCISION N° 53 DU 01 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA
MARINE**

La directrice de l'Etablissement national des invalides de la marine,

- Vu la décision Enim n°48 du 30 avril 2020 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine ;
- Vu la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020 modifiée portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine,

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 7 de la décision n° 53 du 01 juillet 2020 susvisée, les mots : « *Délégation est donnée à M. Sébastien GRAND, chef du département du pilotage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage métier (DPAMOM), à M. Thomas DAUBECH, son adjoint et responsable du pôle « modernisation, maladie et action sociale »* » sont supprimés et remplacés par :

« *Délégation est donnée à M. Thomas DAUBECH, adjoint au chef du département du pilotage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (DPAMOM) et responsable du pôle modernisation, maladie et action sociale* ».

Article 2 :

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement : <http://www.enim.eu>, prend effet le jour de sa publication.

SIGNÉ
**La directrice de l'Etablissement national des
invalides de la marine**
Malika ANGER